

**Motion de M. Jean-Pierre Lyon, Mmes Fatiha Eberle, Isabel Nerny et Evelyne Strubin: «Priorité aux TPG».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de  
la séance du 25 juin 2001)

*MOTION*

Vu l'objectif fixé dans la loi (H 1 50) sur le réseau des transports publics d'atteindre une vitesse commerciale de 18 km/h (cf. art. 2, lettre a),

attendu:

- que cette vitesse est loin d'être atteinte dans la zone urbaine en raison des conflits avec la circulation automobile;
- qu'en maints endroits les lignes des Transports publics genevois (TPG) sont situées sur des voies de circulation soumises à une perte de priorité au profit d'autres voies de circulation, ce qui freine leur passage à certains carrefours;
- que ces situations devraient être corrigées en inversant les priorités, par exemple à la place Neuve, aux intersections pont de l'Ile-quai des Bergues, chemin de l'Escalade-avenue de Champel, rue de Moillebeau-rue Pestalozzi, chemin du Bac-route de Saint-Georges, pour ne citer que quelques exemples;
- que la présente motion demande que le Conseil administratif intervienne auprès du Conseil d'Etat pour modifier tous les carrefours routiers qui impliquent une perte de priorité au détriment des TPG,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir auprès du Conseil d'Etat pour qu'il prenne des mesures afin de modifier tous les carrefours routiers dépourvus de feux lumineux qui impliquent une perte de priorité au détriment des TPG.